

# AGENCE FRANÇOIS ET FRANÇOIS

## BARÈME DES HONORAIRES MAXIMUM

En vigueur au 12 juin 2026 - Conforme à la législation sur la transparence des tarifs

### I. Immobilier Résidentiel (TTC)

#### Transactions / Ventes

Calculé sur le Prix Net Vendeur - Charge acquéreur

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES MAX.
Jusqu'à 70 000 €	9 % TTC
70 001 € à 120 000 €	8 % TTC
120 001 € à 200 000 €	7 % TTC
200 001 € à 300 000 €	6 % TTC
300 001 € à 500 000 €	5 % TTC
500 001 € à 700 000 €	4.5 % TTC
Au-delà de 700 000 €	4 % TTC

#### Locations d'Habitation

Soumis à la loi du 6 juillet 1989 (Vides & Meublés)

PRESTATION	LOCATAIRE	BAILLEUR
Entremise / Négoc.	-	150 € TTC
Visite, dossier & bail	10 €/m <sup>2</sup> (Tendu) 8 €/m <sup>2</sup> (Standard)	10 € TTC / m <sup>2</sup>
État des lieux vide	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>
État des lieux meublé	3 € / m <sup>2</sup>	4 € / m <sup>2</sup>

### II. Tertiaire, Commerces & Pro (HT)

#### Location Bureaux & Locaux

BAILLEUR  
15 % HT  
du loyer annuel

PRENEUR  
15 % HT  
du loyer annuel

Minimum forfaitaire : 2 000 € HT par partie.

#### Transactions Bureaux & Activités

PRIX DE VENTE (HT)	TAUX HT
De 0 € à 100 000 €	8 % HT*
De 100 001 € à 200 000 €	7 % HT*
De 200 001 € à 400 000 €	6 % HT*
Au-delà de 400 000 €	5 % HT*

#### Cession Droit au Bail / Entrée

30 % HT du loyer annuel HT plus pourcentage complémentaire sur le montant net du droit au bail :

MONTANT CESSION (HT)	RÉMUNÉRATION HT
De 0 € à 100 000 €	10 % HT
Plus de 100 000 €	8 % HT

#### Murs Commerciaux

Vente de Murs : 5 % HT du montant global de la transaction HT.